

Luxembourg, le 18 novembre 2005

Objet: Projet de règlement grand-ducal relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2976MCH).

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Par sa lettre du 23 septembre 2005, Monsieur le Ministre de l'Environnement a bien voulu saisir la Chambre de Commerce pour avis du projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Le présent projet de règlement grand-ducal vise à transposer dans la réglementation nationale la directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures.

La Chambre de Commerce estime que la réglementation de l'utilisation desdits produits améliorera la transparence du marché, renforcera la confiance des consommateurs et contribuera ainsi à une croissance de la demande et donc de la consommation.

Néanmoins, elle aimerait attirer l'attention des auteurs sur le fait que le changement perpétuel des normes en matière de substances dangereuses par l'émission régulière de directives européennes, rend l'application difficile pour les entreprises, qui sont donc tenues à adapter leurs processus de production chaque fois qu'il y a une nouvelle norme à suivre.

Cela entraîne non seulement du travail administratif supplémentaire mais aussi des investissements importants en matériels et outillages adaptés, nuisant dans une certaine mesure à la compétitivité des entreprises concernées.

Les producteurs des vernis et peintures concernés doivent investir dans la recherche et le développement afin de trouver des produits de substitution aux substances dangereuses et de garantir quand même la même qualité de leurs produits, entraînant de nouveaux des coûts supplémentaires.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

MCH/TSA